

## **Statuts du Laboratoire Doc Héritages**

Adoptés à l'unanimité des membres présents le 29 avril 2021.

### **Article 1. Nom**

Le laboratoire de doctorant-e-s d'Héritages a pour titre : **Doc Héritages**.

### **Article 2. Objectifs**

Le laboratoire des doctorant-e-s a pour objectif principal de réunir les doctorant-e-s des 3 axes d'HERITAGES (Culture/s, Patrimoine/s, Création/s) autour de projets de recherche communs sous la forme de :

2.1. Journée d'information pour les nouveaux doctorants

2.2. Journées d'études semestrielles / séminaires informels

ou autour de séances pratiques en interne

2.3. Séances de formations ou ateliers

Discussions autour des états des recherches

Discussions autour des thèses soutenues

Simulation d'exposés

Simulations de soutenances

Simulations de communications

Ateliers de méthodologie et outils pour la thèse  
ou autour des événements culturels :

2.4. Organisation d'expositions, de projections de films, de pièces de théâtre, de performances, de lectures, etc. ;

ou,

2.5. Enfin, pour la programmation de sorties culturelles (musées, concerts, etc.)

Le laboratoire junior aura pour vocation de rassembler les doctorant-e-s d'HERITAGES pour leur permettre d'échanger sur leurs travaux dans un cadre convivial et interdisciplinaire et de créer des synergies nouvelles qui enrichissent les recherches respectives. Il aura également pour objectif de promouvoir la diffusion des recherches des doctorant-e-s à l'extérieur du laboratoire.

### **Article 3. Organisation**

3.1. Le laboratoire des doctorant-e-s "Doc HERITAGES" fonctionnera comme un organisme pluricellulaire. Il se composera d'une cellule administrative et de cellules qui se spécialisent en fonction des projets en cours.

3.2. La cellule administrative centralisera l'agenda des activités et l'information élémentaire concernant les projets, événements ou activités que les cellules spécialisées coordonnent. Elle veillera à la bonne organisation des agendas et à la préparation des dossiers des différentes cellules spécialisées. Pour aboutir à ces fonctions elle sera divisée en trois axes :

1. **Axe communication** : actualisation de la liste mail et du site web, diffusion d'information aux doctorant-e-s et aux membres d'HERITAGES.

Le laboratoire Doc Héritages dispose d'un **Carnet de recherche des doctorants** sur le site [Hypothèses.org](http://Hypothèses.org). Ce carnet est un espace qui propose de valoriser la recherche des doctorants du laboratoire et de diffuser les événements liés à la vie du laboratoire. Le comité de rédaction est composé de six membres, chapeautés par la gestionnaire scientifique de l'UMR.

2. **Axe logistique et production** : planification de l'agenda d'activités. Préparation des budgets et présentation au Conseil de laboratoire. Assistance dans : 1. la réservation de salles et d'espaces et, 2. la préparation de budgets et de bilans financiers pour d'éventuels financements auprès d'HÉRITAGES, de l'École doctorale, ou d'autres institutions ou fonds.

3. **Axe activités complémentaires** : Proposition d'événements ou activités comme en 2.2, 2.3 et 2.4.

3.3. Les cellules spécialisées seront créées selon les besoins de chaque projet, événement ou activité. La cellule spécialisée pourra reprendre les trois axes de la cellule administrative, mais elle pourra également se différencier et générer les axes nécessaires à sa tâche. La cellule spécialisée est indépendante à la cellule administrative, mais la vitalité de celle-ci

dépendra de l'information que les cellules spécialisées lui fournissent.

3.4. Toute proposition d'activité académique (comme en 2.1 et 2.2) peut être proposée à la cellule administrative individuellement ou en groupe par les membres du laboratoire.

#### **Article 4. Membres**

4.1. Membres de la cellule administrative : Anabelle Machou, Camila Melo

4.2. Membres adhérents

Tous les doctorant-e-s d'HERITAGES sont membres de droit. Tous les doctorant-e-s souhaitant recevoir l'information des projets du laboratoire et voulant assister, et éventuellement participer en tant qu'organisateur, aux projets, événements ou activités du laboratoire sont les bienvenus. Tous les membres adhérents sont invités à proposer des activités.

4.3. Membres fondateurs : signataires de la première cellule administrative.

#### **Article 5. Organes décisionnels**

5.1. La cellule administrative sera constituée chaque année par un groupe de doctorant- e-s volontaires. Elle sera créée lors d'une assemblée générale programmée en début d'année. L'assemblée sera précédée d'une présentation du laboratoire aux nouveaux doctorant-e-s.

5.2. L'assemblée générale désignera des représentant-e-s pour présenter les budgets et bilans au conseil de laboratoire.

5.3. Les cellules spécialisées se constitueront pendant les réunions du laboratoire ou de manière indépendante. Un appel à participation devra être lancé auprès de tous les doctorant-e-s adhérent-e-s chaque fois qu'une cellule sera créée.

5.4. Pour l'adoption d'un nouveau statut ou de tout changement au statut en vigueur, une assemblée devra être convoquée et une majorité de voix déterminera les changements.

#### **Article 6. Agenda**

Le laboratoire Doc HERITAGES agencera des séances régulières par année, consacrées aux activités du laboratoire. Le calendrier des activités sera harmonisé avec celui du laboratoire HERITAGES.

#### **Article 7. Durée**

7.1. Attaché à HERITAGES, le laboratoire sera sujet à la durée d'existence du laboratoire.

7.2. Tout arrêt dû à une participation insuffisante ne mènera pas à l'annulation du laboratoire. HERITAGES assurera sa permanence en tant qu'instrument potentiel dans sa formation doctorale.